

Le Maire d'Agon-Coutainville ;

VU les terrains de rugby et de football de la commune d'Agon-Coutainville ;

VU les conditions météorologiques de ces derniers jours ;

### AR R E T E

**ARTICLE 1er** : Aucun entraînement ni match ni compétition n'est autorisé sur les terrains de rugby et de football de la commune d'Agon-Coutainville du mardi 19 janvier 2021 au lundi 25 janvier 2021 inclus.

**ARTICLE 2** : La Secrétaire Générale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Garde Municipal, le Président du F.C.A.C et le Président du RCPC sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Agon-Coutainville, le 14 janvier 2021

Le Maire,

  
Christian DUTERTRE

